
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Les demandes de dérogations mineures décrites ci-dessous relativement au *Règlement de zonage numéro 2009-U53 et ses amendements* seront étudiées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 18 février 2025, à 19 heures, se tenant à la salle de la place Lagny, au 2, rue Saint-Louis, Sainte-Agathe-des-Monts :

	Numéro	Immeuble visé	Zone	Nature et effets de la demande
1.	2025-0005	3340, chemin Val-des-Lacs	Vc-985	<ul style="list-style-type: none">• La superficie au sol des bâtiments existants par rapport à la superficie du terrain existant est de 10,5 % au lieu d'un rapport espace bâti/terrain maximal de 8 %.• L'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 4,89 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 10 mètres.
2.	2024-0207	Lot 5 910 008 du cadastre du Québec - Chemin Belvoir	Vc-919	<ul style="list-style-type: none">• La construction d'un garage détaché projeté ayant une superficie de 90 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 75 mètres carrés.• L'aménagement d'un nouvel accès à une distance inférieure à 20 mètres de la ligne des hautes eaux au lieu d'une distance minimale de 20 mètres.

2. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant à la date, l'heure et l'endroit fixés pour la séance du conseil.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 28 janvier 2025.

Anny Després, greffière adjointe